



Argent prêtée non remboursée

Par **Francesca73**, le **19/09/2016** à **14:16**

J'ai prêté de l'argent en juillet 2011, février et mars 2012, avec 2 reconnaissances de dettes datée de 2012, une de 4160€ et une de 600€, plus d'autres sommes, en tout j'ai prêté 6392€ à la même personne. j'ai eu un premier chèque sans provision de 3721€ en février 2011, fait d'un compte off shore, qui m'a coûté des frais. depuis j'ai eu 1600€ de remboursé sur 3 années et depuis que des promesses non tenue avec quelques menaces! depuis 2013 100€ de rembourser. je ne sait plus quoi faire puis je porter plainte? et quelle plainte, sachant que cette personne vit en camping car pour mieux se fondre dans la foule et certainement berner le fisc, donc pas d'adresse! Merci pour votre conseil

Par **youris**, le **19/09/2016** à **15:38**

bonjour,
ce n'est pas une infraction pénale donc pas de plainte à déposer.
une reconnaissance de dettes est valable 5 ans.
si vous avez les preuves de vos prêts à cette personne, vous pouvez demander au juge d'instance de rendre une ordonnance d'injonction de payer qui vous permettra à un huissier de faire des saisies au frais de votre débiteur.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746>
salutations

Par **Francesca73**, le **13/11/2016** à **19:02**

Merci beaucoup pour votre réponse
Salutations